



Actualité  
Données Personnelles

# La CNIL lance la bataille des appli mobiles

*Je sanctionne puis je discute : une méthodologie  
payante pour la CNIL ?*



Le **24 novembre 2022**, la CNIL a  
présenté son plan d'action visant à  
protéger la vie privée dans le cadre  
de l'utilisation d'applications  
mobiles



## Ce plan d'action, prévu selon trois étapes successives, vise à...

- 1 Etablir une veille et un dialogue pour mieux comprendre le secteur
- 2 Réaliser un accompagnement et une communication dédiés
- 3 Contrôler et sanctionner à la mesure des enjeux



La CNIL a toutefois télescopé son plan d'action en sanctionnant avant toute discussion sectorielle plusieurs acteurs majeurs de cet écosystème : **Apple** (célèbre fabricant de l'iPhone), **Voodoo** (éditeur de jeux-vidéo mobiles) et **TikTok** (application de réseau social)



## Apple Distribution International

Le fabricant américain de téléphones est condamné à une amende de **8.000.000 d'euros**

## Voodoo

L'éditeur français de jeux-vidéo sur mobiles est condamné à une amende de **3.000.000 d'euros**

## TikTok

L'éditeur chinois du célèbre réseau social éponyme est condamné à une amende de **3.000.000 d'euros**



Les trois sociétés sont épinglées pour des  
**manquements à l'article 82 de la loi  
informatique et libertés** régissant l'accès  
à distance aux informations stockées  
dans un équipement terminal d'un  
utilisateur





## A RETENIR

- ✓ Les règles de l'article 82 de la loi informatique et libertés relatives communément aux « cookies » **s'appliquent à l'ensemble des traceurs et autres identifiants techniques** utilisés pour identifier le propriétaire d'un smartphone
- ✓ A l'instar du dépôt des cookies, **il doit être aussi simple d'accepter que de refuser l'accès aux identifiants techniques stockés au sein d'un smartphone** : tel n'est pas le cas lorsqu'il faut fouiller dans les paramètres de l'appareil pour désactiver l'accès autorisé par défaut...
- ✓ Une **case pré-cochée** ne peut jamais permettre de recueillir un consentement valable
- ✓ Un **identifiant multi-finalités** reste soumis au consentement de l'utilisateur lorsque l'une des finalités n'est pas exemptée du recueil du consentement (par exemple, pour une finalité publicitaire)



## Après le bâton, la discussion ?

La CNIL a annoncé, ce **18 janvier 2023**, lancer une consultation publique sur les enjeux économiques associés à la collecte et au traitement des données dans les applications mobiles

### Et pour cause...

L'industrie du jeux-vidéo, très prospère et résistante aux crises successives, a néanmoins vu son segment mobile diminuer en 2022 de près de 7%, impliquant la **décroissance de ce secteur pour la première fois depuis près de 20 ans**






Ce recul semble être lié, en partie, aux **nouvelles règles en matière de recueil du consentement des utilisateurs** aux opérations de ciblage publicitaire mises en place par Apple au sein de l'App Store




En effet, une publicité mobile non ciblée  
**se vend en moyenne deux fois moins  
cher** qu'une publicité qui est ciblée





**L'impact économique des règles en matière de protection des données** sur les secteurs d'activité sensibles au ciblage publicitaire peut donc s'avérer très fort.

Les sociétés sensibilisées à ces sujets et en capacité de faire preuve d'anticipation dans la mise en œuvre de la réglementation pourront ainsi construire des **business model résilients** et s'en trouveront renforcées.



# Les experts Oyat

<https://oyat.law/fr/>



**Marie-Hélène TONNELIER**

*Avocat fondateur*

Digital et innovation



**Charlotte BARRACO-DAVID**

*Avocat Counsel*

Digital et innovation



**Clyde Coutellier**

*Avocat*

Digital et innovation





**OYAT**

[www.oyat.law](http://www.oyat.law)